



LE CONTRÔLE EN SANTÉ PUBLIQUE VÉTÉRINAIRE : FILIÈRE ÉQUINE

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

La réglementation applicable à la filière équine et dont le contrôle est réalisé par les agents des services vétérinaires est complexe et spécifique, notamment la réglementation relative à l'identification (intégration d'un feuillet médicamenteux dans le passeport, possibilité d'exclure à vie un animal de la consommation par simple déclaration du propriétaire, gestion de l'identification par l'IFCE et enregistrement des chevaux en base SIRE etc...). La mise en place de cette formation, dans l'optique d'une approche globale de la filière, permettra d'améliorer les compétences des agents en termes d'inspection, notamment les agents qui n'interviennent que ponctuellement dans cette filière (cas des abattoirs n'abattant que quelques chevaux par semaine).

OBJECTIFS :

Connaître, et savoir faire respecter les exigences sanitaires applicables à la filière équine. Celles-ci couvrent la santé animale (maladies réglementées, comportement animal, identification), et la santé du consommateur (pharmacie vétérinaire, identification, feuillet sanitaire...).

PUBLIC CONCERNE :

Vétérinaires officiels, IAE, techniciens supérieurs en abattoir et en santé animale.

CONTENU PROPOSE :

Bien-être animal ;
Transport ;
Identification ;
Maladies réglementées ;
Pharmacie vétérinaire, résidus médicamenteux (**en partie à distance et avant le stage**) ;
Animaux de loisir et de boucherie ;
Un exercice de contrôle sur le terrain.

INTERVENANTS :

Formateurs spécialisés de l'IFCE, agents spécialisés de la DGAL et des services déconcentrés.

DATES :

Du 04 au 08 novembre 2019

DUREE :

4 jours

LIEU :

INFOMA CORBAS

NBRE DE PARTICIPANTS MAXIMUM :

16

Date limite d'inscription :

03/10/2019

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

Adel BEN YOUSSEF

RESPONSABLE ADMINISTRATIF :

Sylvie RANNEAUD

INFORMATION :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>
Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr
formco.infoma-corbas.sg@agriculture.gouv.fr

FRAIS D'INSCRIPTION :

484 € - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA et du MTES, (administration centrale, services déconcentrés), des EPLEFPA, de l'enseignement supérieur du MAA et des opérateurs du MAA pour certains stages (FAM, ASP, ONF, CNPF).

CODE EPICEA :

176793